

l'îlot
mômes

inforam

N°5

Janv. - Mars 2007

BULLETIN D'INFORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DU PIÉMONT OLORONNAIS

édit

Le 19 novembre dernier plus d'une trentaine d'Assistants Maternelles participaient à la journée nationale des Assistants Maternelles.

Le 11 décembre 2006, nous fêtions Noël tous ensemble, Assistants Maternelles, parents et enfants soit plus de 150 participants.

Au travers de ces manifestations, le métier d'Assistante Maternelle apparaît sous un jour différent très positif. Ainsi, se dégagent un certain professionnalisme, un certain dynamisme. Ce qui n'est qu'à encourager.

Je serai donc ravie de continuer à vous accompagner au cours de cette année 2007 et vous souhaite une très bonne année.

brigitte larrensou



Attention !

LE RAM CHANGE D'ADRESSE

À partir du 1^{er} janvier 2007

Brigitte LARRENSOU vous

accueille sur le site de

CRÉCH'NDO

9, rue de Sègues

à Oloron-Sainte-Marie

Tél. 05 59 39 19 11



- ★ Animations
- ★ Législation
- ★ La sécurité chez l'assistante maternelle...
- ★ Infos diverses
- ★ Bricolage
- ★ Images...

LES ANIMATIONS DU TRIMESTRE

calendrier

janvier

SALLE PALAS		
JEUDI 11	09h30 - 11h30	Découverte des matières
JEUDI 18	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
JEUDI 25	09h30 - 11h30	Arts plastiques - Préparation Carnaval
SALLE COMMUNALE D'ESCOU		
MARDI 09	09h30 - 11h30	Fêtons les Rois
MARDI 23	09h30 - 11h30	Arts plastiques - Préparation Carnaval
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 16	09h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique NADEAU
	15h00 - 16h30	Espace libre
MARDI 30	09h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique NADEAU
	15h00 - 16h30	Parcours psychomotricité

février

SALLE PALAS		
JEUDI 01	09h30 - 11h30	Comptines et chansons
JEUDI 08	09h30 - 11h30	Arts plastiques - Préparation Carnaval
JEUDI 15	09h30 - 11h30	Espace libre
SALLE COMMUNALE D'ESCOU		
MARDI 06	09h30 - 11h30	Arts plastiques - Préparation Carnaval
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 13	09h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique NADEAU
	15h00 - 16h30	Défilé de Carnaval

mars

SALLE PALAS		
JEUDI 08	09h30 - 11h30	Fabrication de mobiles bonhomme de neige
JEUDI 15	09h30 - 11h30	Réalisation d'une fresque (collage, coloriage)
JEUDI 22	09h30 - 11h30	Parcours psychomotricité
JEUDI 29	09h30 - 11h30	Parcours psychomotricité
SALLE COMMUNALE D'ESCOU		
MARDI 06	09h30 - 11h30	Atelier peinture
MARDI 20	09h30 - 11h30	Atelier papillons
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 13	09h30 - 11h30	Éveil à la lecture animé par Christine VIGNAU-TUQUET de la Médiathèque Intercommunale
	15h00 - 16h30	Jeux d'encastrement et construction
MARDI 27	09h30 - 11h30	Atelier peinture

Ce programme d'animations a été établi à titre indicatif et peut être modifié en fonction de vos demandes et de vos attentes.

Quelques précisions au sujet des animations avec intervenant :

EVEIL MUSICAL

Un groupe constitué d'une douzaine d'enfants pourra participer à trois séances d'Eveil Musical animées par Véronique NADEAU de l'Association l'Arbre à Palabres. Ces séances auront lieu au Centre d'Animation Notre-Dame.

ATELIER ARTS PLASTIQUES

Nathalie DEJOYE, de l'association Libre Cours, propose quatre séances sur le thème de Carnaval dans le but de réaliser des déguisements pour le défilé du 13 février 2007. Les groupes seront constitués de 15 enfants. Si vous souhaitez, vous pouvez inscrire les enfants sur plusieurs groupes.

En raison d'un nombre de participants limité, ces animations se feront uniquement sur inscription auprès du secrétariat du RAM ou lors des animations.

Animations sur inscription

Une animation exceptionnelle "Éveil à la lecture" à la Médiathèque Intercommunale est prévue : **LUNDI 5 FÉVRIER 2007 DE 10H00 À 11H00** pour les Assistantes Maternelles et les enfants. N'oubliez pas de vous inscrire auprès du secrétariat avant le 26 janvier 2007 (20 enfants maximum)

Les rendez vous à ne pas manquer

- ★ **JEUDI 11 JANVIER 2007 À 20H30, SALLE PALAS N° 4**
Soirée autour du thème "Les retrouvailles de l'enfant et de ses parents après une journée chez l'Assistante Maternelle (suite et fin)" animée par Sandrine NABÈRES, Psychologue
- ★ **SAMEDI 3 FÉVRIER 2007**
Journée des Familles
- ★ **MARDI 13 FÉVRIER 2007**
Défilé de Carnaval
- ★ **JEUDI 15 MARS 2007 À 20H00, SALLE PALAS N°4**
Soirée échanges avec la participation du service PMI. Thèmes abordés : l'agrément, la sécurité chez l'Assistante Maternelle, réglementation actuelle
- ★ **JEUDI 29 MARS 2007 À 20H30, SALLE PALAS N°4**
Séance de travail corporel animée par Marie-Christine RASTOUL, Psychomotricienne

Et si on prenait le temps de souffler

Souffler, se poser, s'autoriser à prendre soin de soi, c'est ce que nous vous proposons de vivre lors de 2 séances de travail corporel axé sur des exercices simples de dénouement des tensions, relaxation par la respiration profonde, décontraction du dos.

Cette sensibilisation à l'écoute de votre propre langage corporel pourra vous aider à être aussi plus disponible et réceptive dans la relation aux enfants que vous accueillez. Du fait de son manque d'autonomie, c'est surtout par le corps que l'enfant entre en dialogue avec son assistante maternelle. La qualité de la présence de l'adulte, son état de tension ou de détente ont une résonance importante sur l'enfant. Des gestes respectueux, sûrs, apaisants, accompagnés de la parole sont un facteur essentiel pour la construction de la sécurité affective de l'enfant, tremplin vers un développement harmonieux.

me rastoul

Ces séances d'éveil corporel auront lieu en mars et avril 2007.

La première séance est programmée jeudi 29 mars à 20h30 à la salle Palas n° 4.

N'oubliez pas de vous inscrire auprès du RAM avant le 03 mars (inscription limitée à 10 personnes).



Ces spectacles sont proposés par le Service Spectacle Vivant de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

TÉKIMOÏ

MERCREDI 24 JANVIER 2007

9H30 - LA CHAPELLE À OLORON-SAINTE-MARIE

Compagnie La Puce à l'Oreille

Théâtre de mains

Durée du spectacle : 40 minutes



Né d'une grande main douce pour être déposé sur la scène de la vie, Tékimoi, drôle de bestiole toute nue, se retrouve seul, petit Poucet sans cailloux, perdu dans l'infini d'une forêt inconnue. À fleur de peau, Tékimoi traverse toute la gamme des émotions, découvrant ces drôles de sensations qu'on appelle "sentiments". Merveille de tendresse et de poésie, Tékimoi est fait de trois fois rien : du papier plié, un crayon, quelques babioles, un peu d'imagination, de la musique, du silence. Et aussi dix doigts qui donnent vie à un personnage infiniment drôle et attachant.

Inscrivez-vous vite au Secrétariat du RAM (nombre de places limité) avant le 18 janvier 2007.

TOOT OUIÈ

MERCREDI 28 MARS 2007

9H30 - LA CHAPELLE À OLORON-SAINTE-MARIE

Compagnie Ramodal

Charmante pièce musicale et visuelle

Durée du spectacle : 45 minutes



Ouvrez bien vos oreilles... et vos yeux ! Assis en demi-cercle, tout près de la scène, les enfants sont aux premières loges pour voir apparaître les objets. La magie s'installe au son de la clarinette et du banjo, et de tant d'autres objets du quotidien qui font entendre leur musique. Un spectacle tout en sons et lumières, offert dans le plaisir et la simplicité.

Inscrivez-vous vite au Secrétariat du RAM (nombre de places limité) avant le 21 mars 2007.

⊙ indemnités d'entretien

Règles applicables au 1^{er} septembre 2006 :

Jusqu'à 8 heures d'accueil par jour l'indemnité d'entretien minimale par enfant est de 2,65 € par jour sans proratisation

Conformément au décret n° 2006-627 du 29 mai 2006 relatif aux dispositions du code du travail applicables aux Assistantes Maternelles et aux Assistants Familiaux, pour 9 heures d'accueil par jour, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 85 % du minimum garanti par enfant.

Au 1^{er} juillet 2006, le minimum garanti est fixé à 3,17 €, le taux minimum de l'indemnité d'entretien par journée de 9 heures est donc de 2,70 € (et non 2,69 € comme précisé dans INFORAM N° 4).

Au-delà de 9 heures, on rajoute à ce montant 0,30 € par heure effectuée en plus.

⊙ décret n°2006-1153

Le 16 septembre 2006, le décret n° 2006-1153 est paru au journal officiel.

Il concerne l'agrément des Assistantes Maternelles et des Assistants Familiaux et modifie le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).

Ce texte est consultable au RAM ou sur internet sur le site :

www.legifrance.gouv.fr

paroles d'assistantes maternelles

● Célia (Agnos)

"Étant nouvellement agréée, je me rends aux animations du RAM depuis peu de temps.

Cette démarche n'a pas été si facile. Avec le temps, j'ai fait connaissance avec d'autres Assistantes Maternelles. Cela me permet de me sentir moins seule, d'échanger avec d'autres Assistantes Maternelles sur divers sujets et d'être rassurée sur mes difficultés.

De plus, les enfants sont ravis de se retrouver et de participer à diverses activités."

● Geneviève (Oloron-Sainte-Marie)

"Assistante Maternelle depuis plusieurs années, la création du Relais d'Assistants Maternelles est pour moi un grand pas en avant pour notre profession (rompre notre isolement). Les réunions d'information, les animations, intervenants extérieurs, fêtes, sorties sont très enrichissantes pour nous-mêmes mais aussi pour les enfants qui sont heureux d'y participer (nouvelles connaissances...).

J'y vais une fois par semaine avec les enfants que je garde et nous ne manquerions pas ce rendez-vous. Il y règne une très bonne ambiance."

LA SÉCURITÉ CHEZ LES ASSISTANTES MATERNELLES : LES ANIMAUX

dossier

Les accidents, provoqués par les animaux, sont dominés par les morsures et les griffures : elles sont imputables essentiellement aux chiens (65 %) et aux chats (25 %).

Sont aussi concernés les rongeurs (cobayes, hamsters, souris...).

Les mammifères sont responsables d'accidents graves : coup de corne, sabot, ruades... L'âge moyen des victimes est de 5 ans (3 à 9 ans). Dans la moitié des cas, l'animal vit au domicile de l'enfant ou de son entourage et connaît donc l'enfant (les chiens errants ne représentant pas plus de 10 % des cas).

Sont touchés essentiellement les lèvres, les joues, le cou mais aussi les mains, les mollets et organes génitaux externes.

La gravité de la plaie est liée à l'action dilacérante des crocs, qui entraînent des blessures profondes avec risque d'infection (nombreux germes présents dans la gueule des animaux).

Une morsure sur cinq laisse des séquelles. En dehors du risque de lésions, l'animal peut transmettre différents germes à l'homme, variables selon l'espèce et à l'origine de maladies diverses : transmission de salmonelle, parasites divers...

Par ailleurs, les conditions défavorables d'hygiène (état de l'animal, du matériel utilisé), peuvent être à l'origine de transmission de germes à l'enfant.

LA RÉGLEMENTATION :

- Il n'existe plus de vaccinations obligatoires pour les animaux (note du 09/03/2000). Cependant, le respect d'un suivi par un vétérinaire dénote une responsabilité du maître.
- La loi du 6 janvier 1999 définit 2 catégories de chiens dangereux :

CHIENS D'ATTAQUE 1 ^{ère} catégorie	CHIENS DE GARDE ET DE DÉFENSE 2 ^{ème} catégorie
Chiens assimilés par leur caractéristique à la race : <ul style="list-style-type: none">- Staffordshire (Pit Bulls)- American Staffordshire (Pit Bulls)- Mastiff (Boer Bulls)- Tosa	Chiens de race : <ul style="list-style-type: none">- Staffordshire Terrier (Pit Bulls)- American Staffordshire Terrier (Pit Bulls)- Rottweiler- Tosa Chiens assimilés à la race Rottweiler

LES CRITÈRES EXIGÉS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS :

- Posséder un chien de catégorie 1 et 2 ne garantit pas la sécurité de l'enfant et exclud donc l'agrément d'Assistante Maternelle.
- Un enfant ne doit jamais être laissé seul en présence d'un animal, même pour une courte période, et même si l'animal est réputé non agressif.
- Les chiens considérés a priori comme compatibles avec un agrément ne doivent pas être admis, pendant le temps d'accueil, dans l'espace réservé aux enfants accueillis.

- La présence des espèces suivantes est fortement déconseillée eu égard aux risques non négligeables de contamination qu'elles présentent :
 - l'écreuil de Corée : incertitude sur la provenance et l'état sanitaire,
 - le cochon d'Inde : vecteur de yersiniose,
 - la tortue d'eau : vecteur de salmonelloses,
 - les pigeons et tourterelles : vecteurs d'ornithose.
- Il convient de veiller particulièrement à ce que les chats ne soient pas porteurs de teigne, maladie cutanée à laquelle les jeunes enfants sont très sensibles.
- Un déparasitage régulier doit être fait sur les conseils d'un vétérinaire.
- L'espace de vie de l'enfant est à protéger des animaux... et l'espace de vie de l'animal est protégé des enfants.
- Veiller à ce que les gamelles de l'animal ne puissent être manipulées par l'enfant.
- Veiller à ce que les déjections de l'animal ne soient pas à portée des enfants.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- Ne jamais déranger un chien qui dort ou qui mange et ne pas lui retirer ce qu'il a dans la gueule (os ou jouet).
- Ne pas maltraiter ou taquiner un chien, comme le tirer par la queue ou les oreilles (même pour jouer). S'il grogne, s'en éloigner immédiatement. Il en va de même pour le chat.
- Ne jamais toucher un chien ou un chat inconnus, ni faire le premier geste d'amitié vers lui. Ne pas lui présenter son visage, en se penchant ou en s'asseyant à sa hauteur.
- Tenir compte des maladies spontanées (rhumatismes) des animaux qui prennent de l'âge et peuvent mordre de douleur ou par prévention.
- Le chien et le chat doivent avoir "un statut social" qu'on devra respecter.

GRRRR...



propositions de groupes de travail

■ LA CHARTE D'ACCUEIL

Lors d'une réunion avec la psychologue sur le thème « des retrouvailles », nous avons évoqué l'idée de réfléchir à une charte d'accueil.

Il s'agit d'un document présentant les principes essentiels à prendre en compte pour tendre vers un accueil de qualité. Dans un souci de professionnalisation, nous vous proposons de réfléchir à un outil mettant en évidence les idées qui orientent votre pratique au quotidien.

Les assistantes maternelles qui souhaitent s'associer à ce travail peuvent contacter Brigitte LARRENSOU avant le 15 janvier 2007. Dès lors que le groupe sera constitué, nous déterminerons une date de réunion afin de préciser les modalités d'organisation de ce projet.

■ LA MENSUALISATION DU SALAIRE DE L'ASSISTANTE MATERNELLE

Certaines assistantes maternelles souhaitent se retrouver pour mieux comprendre comment se calcule le salaire mensualisé de l'Assistante Maternelle. Si vous êtes intéressée, contactez le RAM et une date sera planifiée.

divers

■ DOCUMENTATION

Suite à la venue de Michèle LAPEYRE, Diététicienne, de la documentation concernant l'alimentation du jeune enfant est à votre disposition au RAM.

■ FORMATION SECOURISME

Les Assistantes Maternelles, pour suivre une session « urgences et premiers secours » et plus précisément sur le thème des urgences pédiatriques, sont priées de se faire connaître. Ces séances seront programmées durant le deuxième trimestre 2007 ; le nombre de participants sera limité.



LE JEU DE QUILLES

Idée bricolage

Le matériel

- Liquide vaisselle
- Étiquettes autocollantes
- Gouache et pinceau
- Ruban adhésif
- Feutres
- Ciseaux
- Bouteille d'eau minérale

La conception

- Dans un petit récipient, mélange la gouache avec quelques gouttes de liquide vaisselle.
- Verse le mélange dans la bouteille et ferme-la. Secoue pour répartir toute la peinture.
- Sur une étiquette, dessine les yeux, le nez et la bouche. Découpe-les puis colle-les sur la bouteille.
- Pour finir coupe des morceaux de laine que tu fixeras à l'aide de bouchon vissé. Entoure le bouchon de ruban adhésif. Tu peux ainsi réaliser 6 quilles et tu auras un jeu complet.



QUELQUES MERVEILLES !

recette

Recette pour une dizaine de petits affamés environ.

Préparation : 1h15

Cuisson : 1 minute par fournée

Les ingrédients

- 500 g de farine
- 3 oeufs entiers
- 125 g de beurre ramolli
- 1 pincée de sel
- 3 cuillères à soupe de sucre en poudre
- sucre glace

La préparation de la pâte

Pensez à sortir le beurre à l'avance pour qu'il soit bien mou !

Dans un saladier, mélangez la farine avec les œufs, puis ajoutez le sucre, le sel et le beurre (mou). Lorsque la pâte est bien homogène, pétrissez-la à la main sur le plan de travail fariné et faites-en une boule. Laissez-la reposer au frais, recouverte d'un film alimentaire.

La cuisson

Faites chauffer votre huile de friture à feu vif (il doit y avoir au moins 2 cm de bain de friture dans la poêle). Pendant ce temps, séparez la boule de pâte en quatre parties et étalez une première portion sur un plan fariné, en l'abaissant très finement, au rouleau à pâtisserie. On doit apercevoir le plan de travail à travers la pâte. Testez la température de l'huile en déposant un morceau de pâte : cela doit "mousser" aussitôt et faire des petites bulles. Découpez la pâte avec des emporte-pièce (ou faites des tresses avec trois petites bandes) et plongez trois ou quatre morceaux de pâte en même temps dans le bain de friture. Attendez quelques secondes que cela colore, puis retournez les merveilles avec une écumoire : il faut qu'elles soient bien dorées et gonflées.

La touche finale

Retirez les merveilles de la friture avec l'écumoire et posez-les sur du papier absorbant pour éponger l'excès d'huile. Placez-les dans un plat et saupoudrez de sucre glace. Vous pouvez les servir chaudes ou les déguster froides : elles se conservent très bien plusieurs jours dans une boîte en fer. A noter : si vous trouvez que vos merveilles ne gonflent pas assez à la cuisson (elles doivent être boursouflées), c'est que vous n'avez pas étalé la pâte assez finement.

astuce

Les merveilles font partie de la grande famille des beignets, comme les bugnes ou les oreillettes. La forme traditionnelle est un rectangle découpé avec une roulette crantée, dans lequel on fait une entaille, avant de passer l'un des côtés dans le trou. Mais on peut également découper des lettres et des signes de ponctuation dans la pâte, à l'aide d'un couteau pointu, ce qui permet ensuite de former des mots ou des prénoms. Enfin, il est possible de parfumer la pâte à la fleur d'oranger ou avec des zestes de citron.



LES ANIMATIONS DU RAM

En images

NOËL DU RAM

Lundi 11 décembre - Maison pour Tous De Goès



JOURNÉE NATIONALE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Dimanche 19 novembre - Salle Communale de Bidos



l'îlot mômés

SERVICE PETITE ENFANCE DU PIÉMONT OLORONNAIS

ram

Rue Jean Moulin
(sur site de la Crèche Intercommunale)
64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Tél. 05 59 39 19 11
Fax 05 59 39 72 96
e-mail : petite.enfance@piemont-oloronais.fr

brigitte larrensou

